

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le vendredi 5 juillet, s'est réuni le vendredi 12 juillet à 18 h en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	LE CLEACH Henri		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne					
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	TANNEAU Jean-Luc		
GLEHEN Danièle		X			
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	BODERE Christian		
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X		LE CORRE Gaëlle		
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	LE GOFF Françoise		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 17 + 5 par procuration

Secrétaire de séance :

Sylvie BARBET

Conseil municipal du 12 juillet 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

03) Del2024-054. Aménagement de l'entrée de ville et de l'interface ville-port. Approbation du programme et désignation d'un maître d'œuvre

Nomenclature : 1.6. Commande publique – Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La commune a réalisé une étude sur les déplacements en 2022-2023. Plusieurs propositions d'aménagements ont été adressées sur quatre secteurs de la commune.

Il a été décidé de se consacrer à deux secteurs :

1. L'entrée de ville par l'avenue de la République,
2. L'interface ville-port (place de la Petite Sole, avenue Jacques de Thézac et quai D'Estienne d'Orves).

Afin de donner une suite technique à cette étude, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 26 avril 2024.

Au terme du délai imparti pour répondre, onze candidats avaient remis une offre. Au regard des critères d'attribution fixés au règlement de consultation, un premier classement a été effectué :

1. Agence Eland/OTEIS
2. A3 Paysage
3. Elise Claudic/CIT

Le 11 juin, les trois candidats ont été auditionnés par les élus de la commune.

La procédure s'est poursuivie avec la phase de négociation. Les candidats ont modifié leurs offres et un second classement a été effectué :

1. Agence Eland/OTEIS avec une offre à hauteur de 189 191,39 € HT,
2. A3 Paysage avec une offre à hauteur de 159 360 € HT,
3. Elise Claudic/CIT avec une offre à hauteur de 175 125 € HT.

Au regard des critères établis dans le règlement de consultation et notamment du contenu de l'offre (références, respect des délais et de l'enveloppe budgétaire, ...), la commission d'appel d'offres, réunie le 20 juin 2024, a classé la proposition négociée du groupement Eland/OTEIS en première position.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée de ville et de l'interface ville-port au groupement Eland/OTEIS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour l'aménagement de l'entrée de ville et l'interface ville-port avec le groupement Eland/OTEIS pour un montant de 189 191,39 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation des études sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait au Guilvinec, le 12/07/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240712-DEL2024_054-DE

